

Le Vingt Sept Juillet Deux Mil Vingt à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Mme Delphine LEREVEREND, Adjoints.

Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Monique GUIRY, M. Jean-Paul LAMBOURG, Mme Elisabeth JOSSE, M. Pierre BROSSARD, M. Joël HISLEN, Mme Angélique GRAILLOT, Mme Cécile GERBEAULT, Mme Barbara NOVAK, M. Alban BEAUZON

Madame Mélanie CHALUMEAU est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les procès-verbaux des séances du 25 mai 2020 et du 1^{er} juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité des membres présents

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

Avant l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour le projet de bibliothèque
- Limitation de vitesse à Mourceau

Le conseil municipal donne son accord pour délibérer sur ces 2 points supplémentaires.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 et COMPTE DE GESTION 2019

Le compte administratif 2019 du budget principal laisse apparaître :

. un excédent de fonctionnement de :	1 073 888,10 €
. un déficit d'investissement de :	575 275,83 €

Ces résultats sont identiques au compte de gestion de monsieur le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT

La proposition d'affectation est la suivante :

Investissement :

Compte 001 : report du déficit : 575 275,83 €

Les restes à réaliser (dépenses et recettes reportées de 2019 sur 2020) s'élèvent à :

Dépenses :	218 998,00 €
Recettes :	542 900,00 €
D'où il ressort un excédent de financement de 323 902,00 €	

Fonctionnement :

Compte 1068 : différence entre le déficit et l'excédent de financement des restes à réaliser, soit :
575 275,83 € - 323 902,00 € 251 373,83 €

Compte 002 : report de la différence entre l'excédent et la somme transférée au compte 1068, soit :
1 073 888,10 € - 251 373,83 € 822 514,27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

BUDGET 2020

COMMUNE

La proposition de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 443 513,27 € en fonctionnement et s'élève à 2 264 728,83 € en dépenses et à 2 840 689,10 € en recettes pour la section d'investissement.

Après avoir entendu la lecture des différents chapitres en dépenses et en recettes, le conseil municipal adopte le budget présenté.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par EDF et ORANGE.

Le SIEEEN nous a fait parvenir les montants maximums pour 2020 :

↳ EDF : 212 € pour les communes de moins de 2 000 habitants

↳ ORANGE :

➤ 41,66 € par km de réseau souterrain (40,73 € en 2019)

➤ 55,54 € par km de réseau aérien (54,30 € en 2019)

➤ 20,00 € par m² au sol (20,00 € en 2019)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide de retenir les montants maximums.

REGIE DU BASSIN – DESTRUCTION DE CARTES ET TICKETS

A la fin de la saison 2019, des cartes d'abonnement et tickets n'ont pas été restitués à la trésorerie.

1 carte d'abonnement adulte d'un montant de 21,60 € a semble-t-il été égarée par un des régisseurs.

23 cartes d'abonnement enfants à 13 € l'unité et 5 tickets groupe à 1, 50 € l'unité ont été détériorées par une personne extérieure à la régie, Monsieur LANGEVIN, qui a renversé de la glace sur ces titres, son congélateur ayant été installé dans les vestiaires vers l'accueil.

Le montant total du préjudice subi par la commune s'élève à 328,10 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de prendre en charge le montant du préjudice subi.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Club Athlétique des Eaux Vives (CAEV) de CERCY LA TOUR sollicite une subvention, un enfant de MOULINS ENGILBERT étant adhérent à ce club.

Après en avoir délibéré, par 14 voix contre et 1 voix pour, le conseil municipal rejette la demande de subvention présentée par le CAEV.

DELEGATIONS AU MAIRE

Lors du vote des délégations du conseil municipal au maire, un certain nombre d'entre elles nécessite que le conseil municipal se prononce sur le montant maximum qui peut être engagé sans autorisation préalable du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la proposition présentée.

DELEGUES AUPRES DU SIAEP DE LA DRAGNE

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ont été désignés suite au courrier reçu du SIAEP de la DRAGNE,

Or, les statuts du SIAEP de la DRAGNE ne prévoient que 2 délégués titulaires,

Il convient donc de modifier la délibération du 1er juillet 2020 afin de ne désigner que 2 délégués.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Messieurs Serge DUCREUZOT et Joël HISLEN pour siéger au SIAEP de la DRAGNE.

PROJET BIBLIOTHEQUE

40 000 € ont été inscrits au budget afin de faire une étude pour déplacer la bibliothèque du 1^{er} étage de la mairie dans le local situé dans la cour de la mairie afin de la rendre accessible à tous.

Un financement au titre de la DETR peut être envisagé. Pour ce faire, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'engagement de ce projet et son plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide.

Compte tenu du montant estimé de l'opération, le plan de financement pourrait être le suivant :

- Travaux :	283 500 € HT	
- Maitrise d'œuvre :	25 515 € HT	
- Contrôle technique :	5 417 € HT	
- Mission SPS :	1 500 € HT, soit un total de	315 932 € HT

Financement :	60 % DETR	189 559 €
	Autofinancement	126 373 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

LIMITATION DE VITESSE

A plusieurs reprises, des accidents ont été évités à MOURCEAU, les véhicules roulant vite sur cette portion de route.

Les riverains demandent qu'une limitation de la vitesse puisse être étudiée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, de limiter la vitesse à 50 km/h de la Gaudelle à l'entrée du château de Mourceau.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission de contrôle des listes électorales doit être mise en place. Elle est composée de 5 membres et doit tenir compte des 2 listes présentes au conseil municipal.

Monique GUIRY, Joël HISLEN et Elisabeth JOSSE représenteront la liste majoritaire et Cécile GERBEAULT et Alban BEAUZON l'autre liste.